

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Courcelles, tenue le sixième jour d'avril 2020 par téléphone-conférence tel qu'autorisé par un arrêté ministériel du gouvernement du Québec dans le but de freiner la propagation du coronavirus, la séance s'est tenue 20h.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux  
Siège #3 - Diane Rancourt  
Siège #4 - Patrick St-Pierre  
Siège #5 - Martin Boulanger  
Siège #6 - Renaud Gosselin

Est absent:

Siège #2 - André Drouin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger. Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

20-268

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par: Patrick St-Pierre

Et appuyé par: Diane Rancourt

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1** - Séance ordinaire du 9 mars 2020

**3.2** - Séance extraordinaire du 23 mars 2020

**4 - ADOPTION DES COMPTES**

**4.1** - Dépenses et salaires de mars 2020

**5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6 - LECTURE DU COURRIER**

**6.1** - Contrat d'achat et épandage d'AP-35

**6.2** - Avril, mois de la jonquille

**7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**7.1** - Dépôt et acceptation des états financiers 2019

**7.2** - Engagement à participer aux activités du Programme de gestion des actifs municipaux

**8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**8.1** - Adoption du RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE OU DANS LE CADRE D'INCENDIE D'UN VÉHICULE DONT LE PROPRIÉTAIRE EST UN NON RÉSIDANT

**9 - TRANSPORT**

**9.1** - Engagement de crédits voirie & enlèvement de la neige

**9.2** - Annulation du service de dépôt d'encombrants prévue le 6 juin 2020

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**10.1** - Retrait - déclaration de compétence de la MRC du Granit: collecte, transport et traitement des ordures ménagères

**10.2** - Retrait - déclaration de compétence de la MRC du Granit: collecte, transport et traitement des matières recyclables

**10.3** - Retrait- déclaration de compétence de la MRC du Granit: collecte, transport et traitement des matières organiques à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux

## **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

**11.1** - COVID-19 & distributeurs de purell

## **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

## **13 - LOISIRS & CULTURE**

**13.1** - Remerciements aux bénévoles de la piste de ski de fond

## **14 - VARIA**

**14.1** - Creusage de fossé au 8e rang Sud

**14.2** - Divers dossiers nuisances (réf Diane Rancourt)

**14.3** - Matériel scolaire 2020-2021

**14.4** - Demande d'égout pluvial

## **15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**20-269**

### **3.1 - Séance ordinaire du 9 mars 2020**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

**20-270**

### **3.2 - Séance extraordinaire du 23 mars 2020**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

## **4 - ADOPTION DES COMPTES**

**20-271**

### **4.1 - Dépenses et salaires de mars 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 74 127,37\$ plus 14 497,89\$ en salaires pour la période 3.

ADOPTÉE

## **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ne nous a été transmise pour cette séance en téléconférence.

## **6 - LECTURE DU COURRIER**

20-272

### **6.1 - Contrat d'achat et épandage d'AP-35**

ATTENDU QUE nous avons reçu deux propositions de prix pour abat-poussière, et que les prix sont semblables;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre  
Appuyé par : Renaud Gosselin  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE la Municipalité accepte la proposition des Entreprises Bourget pour la fourniture et l'épandage d'AP-35 à 0,3299 cents du litre pour une quantité de + ou – 80 000 litres.

ADOPTÉE

20-273

### **6.2 - Avril, mois de la jonquille**

CONSIDÉRANT QUE chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par: Diane Rancourt  
Et appuyé par: Renaud Gosselin

DE DÉCRÉTER QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille.  
QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE COURCELLES  
ENCOURAGE la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

## **7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

20-274

### **7.1 - Dépôt et acceptation des états financiers 2019**

ATTENDU QUE le rapport financier préparé par la firme BVA, comptables, a été déposé et que les élus en ont pris connaissance;

Il est proposé par : Diane Rancourt  
Et appuyé par : Martin Boulanger

QUE le conseil municipal approuve les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année 2019 et qu'une copie soit envoyée au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents d'usage accompagnant les états financiers.

ADOPTÉE

20-275

### **7.2 - Engagement à participer aux activités du Programme de gestion des actifs municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a sollicité la MRC du Granit pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de formation en 2020 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, à sa séance du 18 mars 2020, une résolution afin de manifester son intérêt à la FQM à participer aux activités prévues en 2020 sur la gestion des actifs;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil des maires de la MRC du Granit a adopté, à sa séance du 18 mars 2020, une résolution afin de s'engager, auprès de la FQM, à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2020 et 2021;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par: Gino Giroux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Courcelles informe la MRC du Granit et la Fédération québécoise des municipalités de son engagement à participer aux activités organisées dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux et s'engage à achever ce programme de formation avec succès.

QUE la Municipalité de Courcelles nomme M. Francis Bélanger, maire, Mme Renée Mathieu, directrice générale et M. Maxime Boissonneault, dir. des travaux publics pour participer aux activités organisées dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux.

QUE la Municipalité de Courcelles s'engage, dans le cas de l'abandon de sa participation, à en aviser la FQM dans les meilleurs délais.

QUE la Municipalité de Courcelles s'engage à compléter une évaluation finale du Programme de formation afin de faire connaître son degré de satisfaction.

ADOPTÉE

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

20-276

### **8.1 - Adoption du RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE OU DANS LE CADRE D'INCENDIE D'UN VÉHICULE DONT LE PROPRIÉTAIRE EST UN NON RÉSIDANT**

ATTENDU QU'avis de motion et présentation dudit règlement a eu lieu le 9 mars 2020;

Il est proposé par: Gino Giroux  
Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE soit adopté le RÈGLEMENT NO 20-407 DÉTERMINANT LA TARIFICATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE OU DANS LE CADRE D'INCENDIE D'UN VÉHICULE DONT LE PROPRIÉTAIRE EST UN NON RÉSIDANT

ADOPTÉE

## **9 - TRANSPORT**

**20-277**

### **9.1 - Engagement de crédits voirie & enlèvement de la neige**

Il est proposé par: Patrick St-Pierre  
Et appuyé par: Gino Giroux

QU'une dépense de 5 000\$ soit autorisée pour diesel, de 1 500\$ pour achats de bacs 360 litres, de 500\$ pour laser rotatif, de 500\$ pour "bearing" et "seal" et huile de tandem arrière droit pour niveleuse. de 350\$ pour un kit de filtres pour pelle Doosan, de 185\$ pour un radiateur d'air climatisée pour le Freight.

ADOPTÉE

**20-278**

### **9.2 - Annulation du service de dépôt d'encombrants prévue le 6 juin 2020**

ATTENDU QU'il y a lieu de poursuivre les consignes de période de pandémie;

Il est proposé par: Patrick St-Pierre  
Et appuyé par: Gino Giroux

QUE le service de dépôt d'encombrants prévu le 6 juin 2020 soit annulé.

ADOPTÉE

## **10 - HYGIÈNE DU MILIEU**

**20-279**

### **10.1 - Retrait - déclaration de compétence de la MRC du Granit: collecte, transport et traitement des ordures ménagères**

ATTENDU QU'en 2002, la MRC du Granit déclarait compétence en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des ordures ménagères en adoptant la résolution # 2002-125;

ATTENDU QUE la MRC du Granit considère opportun de déclarer sa compétence en matière de traitement des ordures ménagères et de simplifier les conditions administratives et financières de l'exercice du droit de retrait ou d'adhésion d'une municipalité locale à la compétence de la MRC;

ATTENDU QUE pour ce faire, la MRC du Granit, lors de la séance du conseil des maires du 18 mars 2020, a manifesté son désir de se prévaloir des dispositions des articles 678.0.1 et 678.0.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 du *Code municipal du Québec*, la MRC du Granit a transmis aux municipalités locales de son territoire, par courrier recommandé, sa résolution d'intention de déclaration de compétence en matière de collecte, transport et traitement des ordures ménagères;

Il est proposé par: Renaud Gosselin  
Appuyé par : Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Courcelles exerce son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des ordures ménagères.

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC du Granit par courrier recommandé.

ADOPTÉE

20-280

**10.2 - Retrait - déclaration de compétence de la MRC du Granit: collecte, transport et traitement des matières recyclables**

ATTENDU QU'en 2003, la MRC du Granit déclarait compétence en matière de planification, gestion et réalisation des travaux reliés à la cueillette des matières recyclables, à l'exception des matières recyclables industrielles en adoptant la résolution # 2003-51;

ATTENDU QU'en 2017, la MRC du Granit déclarait compétence en matière de traitement des matières recyclables à l'exception des matières recyclables industrielles en adoptant sa résolution # 2017-150;

ATTENDU QUE la MRC du Granit considère opportun de réunir dans les mêmes documents l'ensemble des règles applicables concernant l'exercice de sa compétence à l'égard de ces matières recyclables favorisant ainsi l'uniformité de celles-ci;

ATTENDU QUE la MRC du Granit juge à propos d'uniformiser les modalités et les conditions administratives et financières relatives à l'exercice du droit de retrait des municipalités locales de la compétence de la MRC du Granit à l'égard de la collecte, du transport et du traitement des différentes matières recyclables afin notamment de simplifier la gestion des différents services;

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Appuyé par: Diane Rancourt

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Courcelles exerce son droit de retrait à l'égard de la compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières recyclables, tout en maintenant sa participation au service de collecte, transport et traitement des plastiques agricoles.

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC par courrier recommandé.

ADOPTÉE

20-281

**10.3 - Retrait- déclaration de compétence de la MRC du Granit: collecte, transport et traitement des matières organiques à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux**

ATTENDU QUE le 20 septembre 2017, la MRC du Granit déclarait compétence en matière de collecte et de transport des matières organiques, à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux en adoptant la résolution # 2017-153;

ATTENDU QUE la MRC du Granit considère opportun de déclarer sa compétence en matière de traitement des matières organiques à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux et de simplifier les conditions administratives et financières de l'exercice du droit de retrait ou d'adhésion d'une municipalité locale à la compétence de la MRC;

ATTENDU QUE pour ce faire, la MRC du Granit, lors de la séance du conseil des maires du 18 mars 2020, a manifesté son désir de se prévaloir des dispositions des articles 678.0.1 et 678.0.2 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 du *Code municipal du Québec*, la MRC du Granit a transmis aux municipalités locales de son territoire, par courrier recommandé, sa résolution d'intention de déclaration de compétence en matière de collecte, transport et

traitement des matières organiques à l'exception des matières organiques industrielles et des boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux;

Il est proposé par: Renaud Gosselin  
Appuyé par: Diane Rancourt  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Courcelles exerce son droit de retrait à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC du Granit en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières organiques qui exclut les matières organiques industrielles et les boues de fosses septiques et de systèmes de traitement municipaux.

QUE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la MRC par courrier recommandé.

ADOPTÉE

## **11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

20-282

### **11.1 - COVID-19 & distributeurs de purell**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire instaurer des mesures de prévention face aux menaces de pandémie;

Il est proposé par: Renaud Gosselin  
Et appuyé par: Diane Rancourt

QUE soit autorisée une dépense de 600\$ l'achat d'une quinzaine de distributeurs de purell et 8 gallons de recharge. Les distributeurs seront installés dans nos endroits publics ainsi qu'aux places commerciales du village.

ADOPTÉE

## **12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**

## **13 - LOISIRS & CULTURE**

20-283

### **13.1 - Remerciements aux bénévoles de la piste de ski de fond**

ATTENDU QU'encore cet hiver, nous avons eu la chance de pouvoir pratiquer le ski de fond et la raquette, grâce à l'excellent travail de bénévoles;

Il est proposé par: Diane Rancourt  
Et appuyé par: Martin Boulanger

QUE des lettres de remerciements soient envoyées à MM. André St-Pierre et Bérard Goulet pour l'organisation, le temps et l'énergie consacrés à l'entretien des pistes de ski de fond et des sentiers de raquette.

ADOPTÉE

## **14 - VARIA**

### **14.1 - Creusage de fossé au 8e rang Sud**

### **14.2 - Divers dossiers nuisances (réf Diane Rancourt)**

ATTENDU QUE des nuisances ont été constatées au village;

ATTENDU QUE dans certains cas cela s'avère dangereux pour la sécurité publique;

Il est proposé par: Diane Rancourt  
Et appuyé par: Martin Boulanger  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE le propriétaire d'un terrain vacant à la sortie sud du village, soit avisé de voir à ramasser dans les meilleurs délais, les débris sur son terrain.

QU'une mise en demeure soit envoyée à la propriétaire du 176 rue Principale afin que sa cheminée, qui tombe en pièce sur le trottoir, soit réparée ou démantelée au plus tard lundi le 13 avril, étant donné la dangerosité.

ADOPTÉE

#### **14.3 - Matériel scolaire 2020-2021**

Discussion sur la façon de procéder vu la pandémie et les précautions à prendre.

#### **14.4 - Demande d'égout pluvial**

M. le maire nous fait part d'une demande d'un citoyen, les élus sont d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette demande.

#### **15 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par: Renaud Gosselin  
Et appuyé par: Diane Rancourt

Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h00.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Francis Bélanger, maire

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

---

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.